



Question à propos de faits reprochés

Par **Coudols**, le 17/11/2009 à 23:29

Bonjour, (Tout d'abord, je tiens à m'excuser si le sujet n'est pas dans la bonne section, mais je suis totalement perdu sur ce site.)
Début Novembre, je suis fait interpellé, suite a une arrestation d'un trafiquant de drogues. Celui-ci ayant dévoilé la liste de ses clients consommateurs (Résine de cannabis), et ayant été un des leurs, une perquisition sans ménagement a eu lieu. (Pour être précis, je leur ai avoué en avoir, il n'y a eu aucune fouille, je leur ai donné ce que j'avais), environ 15 grammes de résine de Cannabis, (soit une cinquantaine d'Euros).
Durant l'audition, j'ai été entièrement coopératif, les ai aidés dans leur enquête du mieux possible.
Il n'y a eu aucun soucis que ce soit verbal, ou bien administratif.
N'ayant aucun passé judiciaire, et étant majeur (19 ans), travailleur a mi-temps et préparant un concours de la fonction publique (Aide-Soignant), je me demande tout simplement les peines que j'encours.
L'OPJ m'a dit que dans mon cas qui s'avère favorable, je risquais une simple amende et / ou T.I.
Je ne dors plus depuis ce jour, je reconnais entièrement ma faute, et je suis jugé le dix décembre deux mille neuf, au TGI de Rodez (12, Aveyron).
Je n'ai qu'un avocat commis d'office, ne connaissant rien au domaine de la Justice, je n'ai pas tenté de prendre un "véritable" avocat, ne connaissant pas les démarches à faire, et l'utilité dans un dossier comme le mien (s'il peut en avoir une plus importante qu'un simple commis d'office).
Je pense ne rien avoir oublié, pouvez-vous, avec mon plus sincère respect, m'éclairer sur les risques que j'encours?
Mes plus sincères salutations,